



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Séance du conseil municipal du 28 mars 2022

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NotRe) du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Elle est disponible sur le site internet de la Commune ([www.saintsouplets.fr](http://www.saintsouplets.fr))

Le résultat cumulé de clôture est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	4 858 991,49 €	6 048 417,41 €	1 189 425,92 €
Section d'investissement	2 946 135,55 €	3 237 533,33 €	291 397,78 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>7 805 127,04 €</b>	<b>9 285 950,74 €</b>	<b>1 480 823,70 €</b>

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
011- Charges à caractère générale	1 673 984,64	1 569 192,12	-6,26%
012- Charges de personnel, frais assimilés	2 616 500,00	2 514 817,31	-3,89%
014- Atténuations des produits	19 000,00	8 427,00	-55,65%
65- Autres charges de gestion courante	254 300,00	197 186,03	-22,46%
66- Charges financières	155 600,00	144 531,11	-7,11%
67- Charges exceptionnelles	96 600,00	84 450,21	-12,58%
022- Dépenses imprévues	34 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>4 849 984,64</b>	<b>4 518 603,78</b>	<b>-6,83%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	633 490,82		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	340 387,71	0%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 483 475,46</b>	<b>4 858 991,49</b>	<b>-11,39%</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

En 2021, ce chapitre comprend en plus des dépenses habituelles :

- les dépenses sur les bâtiments de la gendarmerie repris par la commune au 01/01/2021 (logements),
- les dépenses de plomberie (38 880,36 €) et chauffage (33 786,59 €) du fait du non remplacement d'un agent qui occupait les fonctions de plombier dont les charges de personnel (chapitre 012) ont été transférées en entretien de bâtiments (chapitre 011).
- la rénovation de la chapelle Saint Leu (30 000 €) sans impact sur la trésorerie, les dépenses ayant été financées par des dons.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 3.89 % par rapport au budget prévisionnel. Cette baisse s'explique notamment, par le départ de deux agents à la retraite non remplacés, 1 agents de la filière « culturel » et 1 agent de la filière « technique ».

**Chapitre 014** : Il s'agit de la contribution communale au fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF). En 2021, la commune n'a pas été contributeur au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour mémoire en 2020, la commune a versé 6 879 € de FSRIF et 1 091 € de FPIC soit 7 970 €.

**Chapitre 65** : Les autres charges de gestion courante comprennent entre autres :

- les subventions à 18 associations (52 350,00 €),
- les indemnités et cotisations des élus (93 618,64 €),
- la participation au syndicat intercommunal des lycées de Dammartin (1 280,00 €) et le syndicat du collège d'Oissery (1 220,00 €),
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour (45 920,00 €),
- une aide exceptionnelle versée à une famille Sulpicienne suite à un incendie de son habitation (1 000,00 €),

La subvention prévue au budget Maison Médicale (16 000,00 €) n'a pas été versée.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette (3 emprunts), deux emprunts sont arrivés à terme au 31/12/2021.

Accusé de réception en préfecture  
67714770476202103800193\_014  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

**Chapitre 67** : Pour l'exercice 2021, elles comprennent essentiellement :

- la participation de la Commune au financement de la carte Imagine R (81 054,00 €),
- des titres annulés sur exercices antérieurs (3 396,21 €).

**Chapitre 042** : Ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie ; ce sont des opérations d'ordre pour les cessions (voir détail en recettes d'investissement => chapitre 77).

**Recettes de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
013 - Atténuation de charges	500,00	5 833,99	1 066,80 %
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	363 900,00	394 075,45	8,29 %
73 - Impôts et taxes	3 629 138,88	3 384 714,46	-6,74 %
74 - Dotations, subventions et participations	621 558,00	952 315,56	53,21 %
75 - Autres produits de gestion courante	148 272,00	150 522,69	1,52 %
76 - Produits financiers	20,00	18,68	-6,60 %
77 - Produits exceptionnels	129 989,90	514 972,19	296,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 893 378,78</b>	<b>5 402 453,02</b>	<b>10,40 %</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	55 867,71	0 %
002 - Excédent de fonctionnement	590 096,68	0,00	-100,00 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 483 475,46</b>	<b>5 458 320,73</b>	<b>-0,46 %</b>

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : Ce chapitre enregistre la délégation de service public (DSP) pour le crématorium (54 220,52 €), le montant des ventes (achats de concessions dans le cimetière), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'accueil périscolaire et l'étude dirigée (293 381,35 €).

**Chapitre 73** : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille commune suit :

73 Impôts et Taxes	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 100 000,00	885 122,00	-19,53 %
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	17 000,00	1 898,00	-88,84 %
73211 - Attribution de compensation	1 908 647,88	1 881 031,88	-1,45 %
73221- FNGIR	452 791,00	452 791,00	0,00 %
73223- FPIC	30 000,00	34 252,00	14,17 %
73224 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	120 000,00	129 619,58	8,02 %
7336 - Droits de place	700,00	0,00	-100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 629 138,88</b>	<b>3 384 714,46</b>	<b>-6,74 %</b>

Chaque année, il revient donc à l'assemblée délibérante de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. (TFNB). Cependant, compte tenu de la réforme fiscale en cours avec la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de taxe d'habitation est gelé et seuls les taux de taxes foncières doivent être votés. Pour 2021, **les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué**, mais impactés par le transfert du produit de foncier bâti départemental conformément à la réforme de la fiscalité locale qui vient compenser la perte de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, le taux communal intègre le taux départemental, soit :

Taxes foncières	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux global communal 2021
Propriétés bâties	14,00 %	18,00 %	<b>32,00 %</b>
Propriétés non bâties	34,99 %	-	<b>34,99 %</b>

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2021, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 34 252,00 €.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

74 Dotations, subventions	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
7411-Dotation forfaitaire	99 000,00	99 651,00	0,66 %
74121 - Dotation de solidarité rurale	32 500,00	33 394,00	2,75 %
744 - FCTVA	7 000,00	11 120,37	58,86 %
74718 - Autres participations Etat	200,00	11 620,39	5 710,20 %
7473 - Départements	10 190,00	11 869,60	16,48 %
74741 – Communes membres du GFP	29 000,00	58 356,00	101,23 %
7478 - Autres organismes	163 000,00	190 378,22	16,80 %
748313 - Dotation de compensation de la TP	234 268,00	234 268,00	0,00 %
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	3 500,00	3 942,98	12,66 %
74834 - Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 900,00	280 546,00	7093,49 %
74835 - Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	24 000,00	0,00	-100,00 %
748388 - Autres	15 000,00	16 079,00	7,19 %
7488 - Autres attributions et participations	0,00	1 090,00	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>621 558,00</b>	<b>952 315,56</b>	<b>12 920,31 %</b>

A noter, une diminution chaque année du montant de la dotation forfaitaire qui enregistre en 2021 -30 093,00 € par rapport à 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	672 115,00	581 630,00	492 965,00	212 433,00	212 433,00	187 940,00	159 575,00	129 744,00	99 651,00

**Chapitre 75** : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux locations : le local de l'ADMR (6 240 €), le magasin LHIKI MARKET (ex-Coccimarket) (7 317,60 €), La POSTE (27 353,53 €), les fermages et les logements de la Gendarmerie (99 620,16 €) repris au 01/01/2021.

**Chapitre 77** : Ce chapitre comprend principalement :

- les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail (80 402,64 €),
- les remboursements d'assurance suite aux déclarations de sinistres (9 996,85 €),
- le solde des dons pour l'opération « rénovation de la Chapelle St Leu » (9 500,00 €),
- les remboursements d'avoirs EDF suite au changement de titulaire du marché de fourniture d'électricité (117 334.70 €),
- Les produits de cessions suivants :
  - rue du Maréchal Gallieni => Acquéreur M2P => Prix vente 140 000,00 €
  - 53 rue du Général Maunoury => Mme Mélissa FLAMANT => Prix vente 142 000 ,00 €
  - 63 rue de l'Orme au Leu => M. RIVIERE et Mme DOUDOUX => Prix de vente 2 120,00 €
  - Véhicule SCENIC 325ETA77 => M. FREGAN Eric => Prix de vente 400,00 €

### **Dépenses d'investissement :**

L'investissement est voté par opération :

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse	10 370,00	2 912,40	-71,92%
121 - Hors programme	68 518,00	39 602,11	-42,20%
122 - Voirie-éclairage public	76 090,08	47 068,08	-38,14%
123 - Bâtiments	633 232,04	626 121,76	-1,12%
124 - Installations sportives	1 737 724,00	31 663,81	-98,18%
125 - Installations scolaires	1 962 933,65	617 466,81	-68,54%
126 - Cadre de vie	49 847,60	37 407,16	-24,96%
129 - Vidéo Protection	30 000,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 568 715,37</b>	<b>1 402 242,13</b>	<b>-69,31%</b>
2111 - Terrains nus	100 000,00	0,00	-100,00%
10226 -Taxes d'aménagement	79 931,40	79 931,40	0,00%
1641- Emprunts en cours	740 000,00	701 419,21	-5,21%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 488 646,77</b>	<b>2 183 592,74</b>	<b>-60,22%</b>
040 - Opération ordre transfert entre sections	0,00	55 867,71	0,00%
041-Opérations patrimoniales	82 854,07	40 495,40	-51,12%
001-Résultat 2019 à reporté	666 179,70	0,00	-100,00%
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 237 680,54</b>	<b>2 279 955,85</b>	<b>-63,45%</b>

Objet	
<b>120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse</b>	
SONO TRONIC 450W POUR ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)	392,40
ACQUISITION LOGICEL CAJ - LOGICIEL INOE ANIMATION	2 520,00
<b>Total Petite-enfance, enfance, jeunesse</b>	<b>2 912,40</b>
<b>121 - Hors programme</b>	
REFONTE SITE WEB 2021	9 600,00
ACHAT LOGICIEL GESTION DES TEMPS KELIO PRO	2 850,00
ACHAT 8 ORDINATEURS FIXES	12 645,60
ACHAT 2 ORDINATEURS PORTABLES MAIRIE	2 834,40
ACHAT 2 ORDINATEURS POUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)	3 087,41
ACHAT IPAD PRO - CABINET DU MAIRE	1 119,00
ACHAT SOLUTION COMPLETE SALLE DE RÉUNIONS « CONNECTÉE » (écran, support mural, caméra de visio et mini pc)	5 748,00
ACHAT ARMOIRES RIDEAUX – ACCUEIL MAIRIE	417,70
BATTERIE PELLENC CTM	1 300,00
<b>Total Hors programme</b>	<b>39 602,11</b>
<b>122 - Voirie-éclairage public</b>	
RÉFECTION ET INSTALLATION CANDÉLABRES SOLAIRES - CHEMIN DE L'ÉTRILLE	25 962,96
FOURNITURE ET POSE LUMINAIRES LED RUE DU VERT BUISSON-TOUARTE	903,84
SUPPORTS ET CANDÉLABRES - BOULODROME	11 055,60
INSTALLATION 12 LANTERNES A LED PLACE DE L'ÉGLISE + NICOLAS TRONCHON	8 678,88
MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE PRISES POUR DÉCORATIONS DE NOEL	466,80
<b>Total Voirie-éclairage public</b>	<b>47 068,08</b>
<b>123 - Bâtiments</b>	
CONSTRUCTION MAISON DES LOISIRS	597 261,16
CHANGEMENT PORTE AUTOMATIQUE - COCCIMARKET	11 400,00
ILLUMINATIONS LED FACADE MAIRIE	9 543,00
ALARME CONFINEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE	456,00
KIT INTERPHONE VISIOPHONE ESPACE LA GOELETTE	3 309,60
KIT INTERPHONE VISIOPHONE MAIRIE	2 328,00
ALARME CONFINEMENT - MAIRIE - CENTRE LOISIRS - ESPACE LA GOELETTE	1 824,00
<b>Total Bâtiments</b>	<b>626 121,76</b>
<b>124 - Installations sportives</b>	
LIAISONS DOUCES	31 663,81
<b>Total Installations sportives</b>	<b>31 663,81</b>
<b>125 - Installations scolaires</b>	
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	410 880,20
EXTENSION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (création salle de motricité)	206 586,61
<b>Total Installations scolaires</b>	<b>617 466,81</b>
<b>126 - Cadre de vie</b>	
TRACTEUR SAME SOLARIS 35 DT	7 560,00
DALLES POUR JEUX EXTÉRIEURS CHAPELLE ST LEU	4 814,82
JEUX EXTÉRIEURS ÉCOLE MATERNELLE	10 628,64
SOL POUR JEUX EXTÉRIEURS ÉCOLE MATERNELLE	10 867,30
PACK SOUFFLEUR STIHL	1 347,60
JEU PARC CHAPELLE ST LEU	2 188,80
<b>Total Cadre de vie</b>	<b>37 407,16</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>1 402 242,13</b>

**Article 10226** : Il s'agit du remboursement d'un trop perçu (274 050,60 €) de la taxe d'aménagement échelonné sur trois années. Pour 2021, le montant réglé est de 79 931,40 €, l'échéancier est arrivé à terme au 31/12/2021.

**Article 1641** : Il concerne le remboursement du capital des emprunts (13 emprunts).

**Chapitre 040** : Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à des moins-values de cessions d'immobilisations (cession FLAMANT- maison habitation 53 rue du Général Maunoury (cadastre F 502 – 85 m<sup>2</sup>) + cession véhicule Renault Megane Scénic immatriculé 325ETA77).

**Chapitre 041** : C'est un chapitre d'opérations d'ordre non budgétaire. Le montant de 40 495,40 € correspond au basculement des comptes du chapitre 23 (travaux en cours) au compte définitif du chapitre 21 (travaux achevés) : extension du restaurant scolaire et extension de l'école élémentaire (salle de motricité).

**Recettes d'investissement par chapitre :**

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
13 - Subventions d'investissement	1 320 155,95	442 144,58	-66,51 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 100 000,00	1 600 000,00	-48,39 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	155 000,00	148 325,94	-4,31 %
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	666 179,70	666 179,70	0,00 %
024 - Produits de cessions d'immobilisations	280 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>5 521 335,65</b>	<b>2 856 650,22</b>	<b>-48,26 %</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	633 490,82		
040 - Opération ordre transfert entre sections	0,00	340 387,71	0,00 %
041 - Opérations patrimoniales	82 854,07	40 495,40	-51,12 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 237 680,54</b>	<b>3 237 533,33</b>	<b>-48,10 %</b>

**Chapitre 13** : Il correspond aux subventions CAR (contrat d'aménagement régional) pour la construction de la Maison des Loisirs Sulpicienne (321 274,45 €), l'extension du restaurant scolaire (80 968,98 €), l'extension de l'école élémentaire – salle de motricité (6 15,00 €). Une subvention de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition d'un PC (1 500,00 €) et une subvention du Département 77 pour les amendes de police (5 973,10 €).

**Chapitre 16** : Emprunt non contracté en 2021.

**Chapitre 10** : Vient sur ce chapitre, le remboursement du FCTVA à hauteur de 104 162,83 € suite aux travaux d'investissement réalisés en 2020 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 44 163,11 €. L'article 1068 a servi à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**Chapitre 040** : Ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

**Chapitre 041** : C'est un chapitre d'opérations d'ordre non budgétaire. Le montant de 40 495,40 € correspond au basculement des comptes du chapitre 23 (travaux en cours) au compte définitif du chapitre 21 (travaux achevés) : extension du restaurant scolaire, extension de l'école élémentaire.

## BUDGET ANNEXE « MAISON MÉDICALE »

Le résultat cumulé de clôture est le suivant :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section de fonctionnement	17 098,20 €	59 706,30 €	42 608,10 €
Section d'investissement	89 218,60 €	59 676,85 €	-29 541,75 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>106 316,80 €</b>	<b>119 383,15 €</b>	<b>13 066,35 €</b>

### Dépenses de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
011- Charges à caractère générale	9 288,78	6 637,04	-28,55 %
65- Autres charges de gestion courante	1 000,00	335,73	-66,43 %
66- Charges financières	10 125,43	10 125,43	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 414,21</b>	<b>17 098,20</b>	<b>-16,24 %</b>
023 - Virement à la section d'investissement	45 148,97		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>65 563,18</b>	<b>17 098,20</b>	<b>-73,92 %</b>

**Chapitre 011** : Ce chapitre comprend : l'électricité (4 070,92 €), la consommation d'eau (437,15 €), l'achat de fournitures et produits d'entretien + un support cycle 6 places (1 208,97 €), la réparation d'une fuite d'eau dans le cabinet de kinésithérapie et de menus travaux de plomberie dans le local des agents d'entretien et cabinet médical (570,00 €) ainsi que la vérification périodique des installations électriques (350,00 €).

**Chapitre 65** : Ce chapitre comprend la régularisation de charges locatives remboursée à 3 locataires (333,98 €) et la régularisation d'arrondis sur déclaration de TVA de 2020 (1,75 €).

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (1 emprunt de 1 000 000,00 € d'une durée de 25 ans – taux fixe 1,19 % - périodicité trimestrielle – base calcul des intérêts 30 / 360).

### Recettes de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	6 900,00	0,00	-100,00 %
75 - Autres produits de gestion courante	43 200,00	44 243,12	2,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 100,00</b>	<b>44 243,12</b>	<b>-11,69 %</b>
002 - Excédent de fonctionnement	15 463,18		-100,00 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>65 563,18</b>	<b>44 243,12</b>	<b>-32,52 %</b>

**Chapitre 70** : En 2021, le budget n'a pas eu l'utilité de la subvention du budget communal.

**Chapitre 75** : Sont titrés à ce chapitre, les revenus de 07 loyers (39 433,04 €) et charges correspondantes (4 810,08 €).



### Dépenses d'investissement :

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	36 148,97	36 148,97	0,00%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	33 000,00	17 392,78	-47,29%
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>1 925,00</i>	<i>1 925,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>001- Résultat reporté</i>	<i>33 751,85</i>		<i>-100,00%</i>
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>104 825,82</b>	<b>55 466,75</b>	<b>-47,09%</b>

**Chapitre 16** : Il concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction de la maison médicale (cf. détail en dépenses de fonctionnement => chapitre 66).

**Chapitre 21** : Ces dépenses concernent l'achat d'une borne hydraulique (9 067,00 €) et le solde de l'aménagement des abords de la construction de la maison de santé (8 325,78 €).

**Chapitre 041** : Il s'agit du basculement de frais d'études (compte 2031) suivis de la réalisation des travaux de la maison médicale affectée au compte correspondant (compte 2132). Ce chapitre s'équilibre en dépense et en recette.

### Recettes d'investissement :

CHAPITRE	BP 2021 (€)	CA 2021 (€)	VARIATION
13- Subventions d'investissement	24 000,00	24 000,00	0,00%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	33 751,85	33 751,85	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 751,85</b>	<b>57 751,85</b>	<b>0,00%</b>
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>45 148,97</i>		<i>-100,00%</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>1 925,00</i>	<i>1 925,00</i>	<i>0,00%</i>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>104 825,82</b>	<b>59 676,85</b>	<b>-43,07%</b>

**Chapitre 13** : Il s'agit du remboursement des travaux de démolition des bâtiments sis 35 rue du Bourget.

**Compte 1068** : Le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**Chapitre 041** : Il s'agit du basculement de frais d'études (compte 2031) suivis de la réalisation des travaux de la maison médicale affectée au compte correspondant (compte 2132). Ce chapitre s'équilibre en dépense et en recette.